

COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL Du lundi 26 mars 2018 à 19h00

L'an deux mille dix-huit, le lundi vingt-six mars,
le Conseil Municipal de la Commune de Moloy, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur le Maire, **Florian PAQUET**.

ETAIENT PRESENTS :

- Florian **PAQUET**, Denis **JUNG**, Julien **CHERVIER**, Odile **POBELLE**, Fabrice **LANIER**, Marina **CHARALAMBIDIS**, Dominique **FAUCHET**, Boris **LAMOTTE**

ETAIT ABSENT :

- Emmanuel **ORRY**

La séance est ouverte à 19h00.

Nomination du secrétaire de séance – Application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Florian PAQUET a été désigné secrétaire de séance.

Compte administratif 2017 : budget général et budget du Service des Eaux

Le Conseil Municipal procède au vote des comptes administratifs de 2017.
Le Maire sort de la pièce et c'est son Premier Adjoint, M. Denis JUNG qui prend la parole.

Pour le budget général :

- Total des Dépenses de Fonctionnement : 143 160.95 €
- Total des Recettes de Fonctionnement : 147 252.18 €
- Total des Dépenses d'Investissement : 218 800.95 €
- Total des Recettes d'Investissement : 97 904.41 €

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** l'adoption du compte administratif 2017 du budget général.

Pour le budget du Service des Eaux, le compte administratif laisse apparaître :

- Total des Dépenses de Fonctionnement : 13 724.44 €
- Total des Recettes de Fonctionnement : 16 118.86 €
- Total des Dépenses d'Investissement : 0 €
- Total des Recettes d'Investissement : 2039.60 €

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** l'adoption du compte administratif 2017 du budget du Service des Eaux.

Compte de Gestion 2017 : budget général et budget du Service des Eaux

Validation du compte de gestion par le Comptable Public : il lui est donné quitus de sa gestion comptable.

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le compte de gestion 2017 du budget général.

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le compte de gestion 2017 du budget du Service des Eaux.

Affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2017

Il s'agit d'affecter les résultats budgétaires 2017 sur l'exercice 2018.

Affectation au 1068 de 6007.53 €

Affectation au 001 de 140 775.91 €

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** l'affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2017.

Détermination des taux d'imposition 2017

Les taux d'imposition demeurent identiques à l'année précédente. Ces taux se présentent comme suit :

TAXES	TAUX 2017	TAUX 2018
Taxe d'Habitation	9,19 %	9,19 %
Taxe sur le Foncier bâti	4,00 %	4,00 %
Taxe sur le Foncier non bâti	12,34 %	12,34 %

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** les taux d'impositions 2018.

Budget Primitif 2018 : budget général et budget du Service des Eaux

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le budget primitif général 2018 qui s'équilibre comme suit :

- Total des Dépenses de Fonctionnement : 146 636.79 €
- Total des Recettes de Fonctionnement : 147 091.00 €
- Total des Dépenses d'Investissement : 199 969.91 €
- Total des Recettes d'Investissement : 199 970.62 €

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le budget primitif du Service des Eaux 2018 qui s'équilibre comme suit :

- Total des Dépenses de Fonctionnement : 22 922.70 €
- Total des Recettes de Fonctionnement : 28 886.63 €
- Total des Dépenses d'Investissement : 10 000 €
- Total des Recettes d'Investissement : 50 004.16 €

Indemnité du Receveur Municipal (le percepteur)

La Commune de Moly, comme d'autres collectivités, verse sur la base du volontariat une indemnité annuelle au percepteur dans le cadre de sa mission de conseil. Pour Moly, cette somme représente entre 250 et 300 euros chaque année.

Constatant la baisse des recettes des collectivités locales et le manque d'investissement du percepteur aux côtés de la Municipalité :

*Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** la suppression, à compter du 1^{er} janvier 2019, de cette indemnité.*

Incorporation de biens sans maîtres dans le domaine communal

La Mairie a engagé une procédure de prise de possession par la Commune des parcelles dites « sans maître », c'est-à-dire pour lesquelles il n'existe plus d'activité juridique ou matérielle.

L'accomplissement de l'ensemble des formalités administratives permet au Conseil Municipal, au terme d'un délai légal de 6 mois, de décider l'incorporation de ces parcelles dans le domaine communal.

Il s'agit d'un ensemble de 6 parcelles (dont 5 de forêt), cadastrées A9, B328, B452, B455, B330 et AC55, pour un total de 8200 m².

La Commune devient ainsi gratuitement propriétaire de ces biens, après publication aux hypothèques.

La parcelle AC55 constitue le petit chemin situé derrière la maison de M. Jean MOREAU et dessert 4 entrées riveraines. Le réseau d'eau communal passe également en dessous. Cette voie, après la publication aux hypothèques, fera l'objet d'un classement en voie communale.

Questions diverses

1°) Un morceau du mur du Cimetière s'est éboulé suite aux phénomènes de gel/dégel. Un devis a été demandé à l'entreprise LLORCA de Tarsul (2000 € HT). Des subventions sont actuellement recherchées.

2°) Un point est fait sur la station de pompage. La pompe a été remplacée mais d'autres investissements sont à prévoir : remplacement des tuyaux métalliques qui descendent dans le puits et des crépines. Un devis a été demandé à l'entreprise KLEIN.

3°) La Commission des fêtes s'est réunie en février. Un repas convivial devrait avoir lieu dans le village le dimanche 27 mai 2018.

4°) Denis JUNG fait un point sur la réunion de SIVOS du 21 mars : les horaires de bus vont être avancés de 15 minutes, ce qui pose un vrai problème pour certains parents.

5°) Luc BAUDRY a été élu Président du SITIV.

6°) Florian PAQUET évoque l'acquisition par le SMOM d'un broyeur à végétaux qui pourra, à partir de début mai, être mis à disposition des communes à la journée.

7°) Florian PAQUET évoque l'absence de déneigement de la voie communale de Lamargelle menant à l'école cet hiver. Un mail a été envoyé à la commune et le sujet a été abordé en réunion de SIVOS.

8°) Une matinée entretien et fleurissement devrait avoir lieu début mai.

9°) Marina CHARALAMBIDIS évoque son activité de correspondant défense et indique qu'une réunion d'information sera bientôt organisée sur le secteur.

10°) Les travaux d'enfouissement des réseaux aériens Rue de la Chapelle, Petite Rue de la Chapelle et Impasse des Champs, démarreront en septembre/octobre 2018. Les études sont en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h36.

**Pour extrait conforme
au Registre des Délibérations
Le Maire,**

Florian PAQUET

